

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B - 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 04/pfd/552872

Réf. C.R.M.S. : AVL/KD/BXL-2.360, 2.347/s.566

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue du Grand Hospice, 12 / rue de l'Infirmierie, 1 – Abattage de 4 arbres.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS
(Dossier traité par M. P. Fostiez - D.U.)

En réponse à votre lettre du 28 janvier 2015 sous référence, reçue le 5 février, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée, en sa séance du 25 février 2015, concernant l'objet susmentionné.

Introduite par le CPAS de Bruxelles, la demande vise l'abattage de quatre arbres situés en intérieur d'îlot, rue du Grand Hospice 12 et rue de l'Infirmierie 1. Les deux parcelles concernées se situent à proximité de l'église Saint-Jean-Baptiste du Béguinage. Elles sont également comprises dans la zone de protection de la placette classée de la rue du Grand Hospice et dans celle de l'ensemble classé formé par les biens sis rue du Grand Hospice 6 à 22, rue de l'Infirmierie 1 à 7 ainsi que 2 à 8, et rue du Béguinage, 5 à 13.

Rue du Grand Hospice, 12 : il s'agit d'un cerisier âgé de +/- 20 ans (10m de circonférence à la couronne, 12m de hauteur et 0,90m de diamètre). L'arbre se trouve près de la limite avec la parcelle voisine.

Le projet prévoit la replantation d'un arbuste ou d'un feuillu à basse tige.

Rue de l'Infirmierie, 1 : il s'agit de deux saules et d'un charme âgés de +/- 15 ans (6m de circonférence à la couronne, 10m de hauteur et 0,20m de diamètre). Ces trois arbres se trouvent contre la limite avec les parcelles voisines.

Le projet prévoit la replantation d'un arbuste ou d'un feuillu à basse tige.

La CRMS ne souscrit pas à la demande car l'abattage des arbres concernés constitueraient une perte dans le paysage urbain du quartier du Béguinage eu égard à la masse végétale qu'ils forment aux abords de l'église Saint-Jean-Baptiste. Leur état phytosanitaire n'est par ailleurs pas mis en cause. Dès lors, la Commission encourage le demandeur à procéder à un simple élagage des branches susceptibles de poser un problème aux façades voisines.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke ; - B.D.U. - D.U. : Mme B. Annegarn et M. P. Fostiez ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, commission de concertation (par mail).